TU
Trait-d'Union

Le Communiqué

Une information de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan / 7 novembre 2026

Recensement 2027

Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

En 2027, la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 21 janvier 2027.

Comment se passe le recensement ?

En amont du recensement, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document sera indispensable, gardez-le précieusement.

Si vous êtes absent lors du passage du recenseur, il laissera un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un autre rendez-vous. Si vous êtes absent pour une longue durée, vous pouvez contacter la mairie via l'adresse mail : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

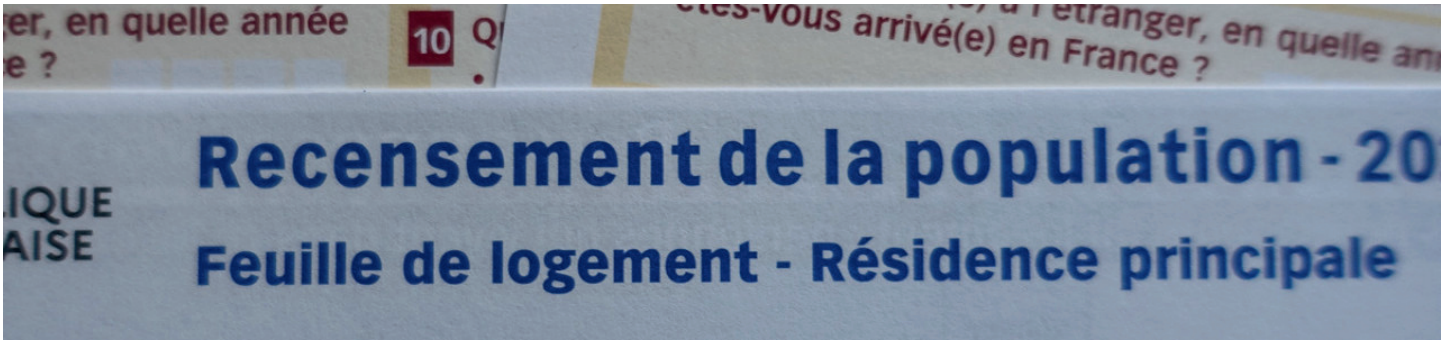
Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 janvier ? Contactez la commune sur la même adresse mail : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements, etc. Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.



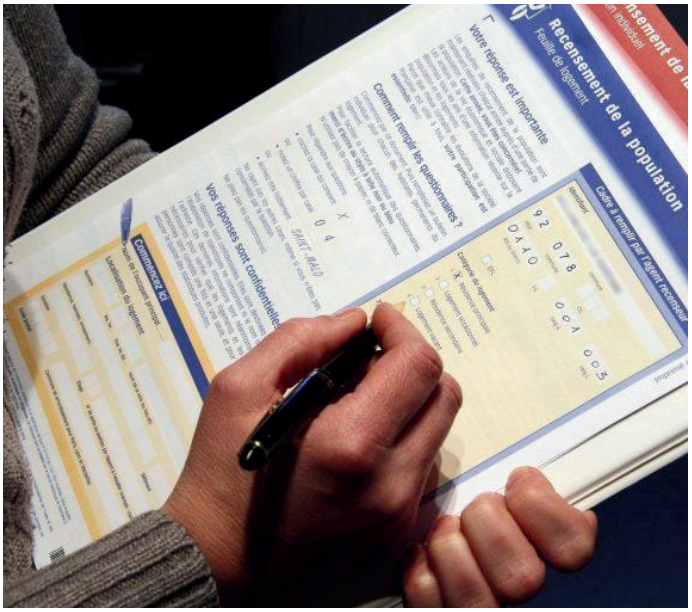
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : recensement.gouv.fr

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !



À cet effet, la Ville de Frontenay-Rohan-Rohan recherche 6 agents recenseurs !

Les enquêtes de recensement sont en effet effectuées par des agents recenseurs, nommés par arrêté du maire. Ils sont porteurs d'une carte signée par le maire. Ils travaillent sous la direction d'un coordonnateur municipal.
Après une formation initiale, la première semaine de janvier, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance. Puis il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés dans la période légale (4 semaines). Il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre le coordonnateur communal lors des bilans de collecte hebdomadaires.
Participer au recensement comme agent recenseur, c'est effectuer une mission citoyenne essentielle pour mieux connaître notre territoire et préparer les projets de demain.

La date limite pour les candidatures (CV + lettre de motivation) est fixée au vendredi 30 novembre 2026.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, chères Frontenaysiennes et chers Frontenaysiens, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier Poiraud
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan

Recensement de la population

S'abonner --- www.frontenay-rohan-rohan.fr ---

T.U Communiqué est une publication reprographiée et diffusée par la municipalité de Frontenay-Rohan-Rohan
Mairie, 1 Square Simone Veil, 79270 Frontenay-Rohan-Rohan - Tel : 05 49 04 50 25
Site internet : www.frontenay-rohan-rohan.fr - courriel : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr
ISSN 3097-7932
Directeur de la publication : Olivier Poiraud
Coordination de la rédaction / conception : Julien Compétissa
Membres du comité de rédaction : Elisabeth Degorce, Charles Malinauska, Mélanie Chaigne, Thierry Alleau, Muriel Tourneur, Kaïna Godeau, Bruno Cotillon, Alain Chauffier

FRONTENAY ROHAN-ROHAN de nature et d'histoire

Ne pas jeter sur la voie publique